

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19h00**, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Jean NOUGAROLIS.

Convocation du 20/04/2026.

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents : Naziha ABOULGHAZI, Suzanne BENCHARGUI, Corinne FARRET, Aline BERGOUNAN, Bernard BOUÉ, Marie-Françoise DELMAS, Claudine LACOSTE, Anne-Marie MARTIN, Sindy MASSOL et Jean NOUGAROLIS.

Étaient excusés : Isabelle BELBÈZE, Clément BLOT, Jean-Marc CARNEIRO, GNALY Wilfried, Claudine ROSSETTO et Tony TACSIN.

Avaient donné pouvoir :

- Isabelle BELBÈZE avait donné pouvoir à Naziha ABOULGHAZI
- Jean-Marc CARNEIRO avait donné Corinne FARRET
- Claudine ROSSETTO avait donné pouvoir à Aline BERGOUNAN

Présents : 10  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

**OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025  
N°2026-21**

Depuis le passage en nomenclature M 57, le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il est issu d'une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation du résultat, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents.

Les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT restent valables. Elles prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le conseil municipal élit son président. Le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Monsieur Jean NOUGAROLIS, présente à l'assemblée délibérante le compte financier unique du CCAS pour l'année 2025 qui peut être ainsi résumé :

€	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	227 204.54	22 559.58
Recettes	322 541.23	1 848.17
Résultat de l'exercice 2025	95 336.69	- 20 411.41
Résultat reporté 2024	- 66 532.42	22 259.58
Résultat de clôture	28 804.27	48 592.02

Monsieur Jean NOUGAROLIS propose d'adopter l'ensemble du budget 2026.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré sous la Présidence de Mr Jean NOUGAROLIS (Monsieur le Président ayant quitté la salle)**

**APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 pour le budget principal du CCAS de Saint-Jory, tel que présenté ci-dessus et dans le document joint ;

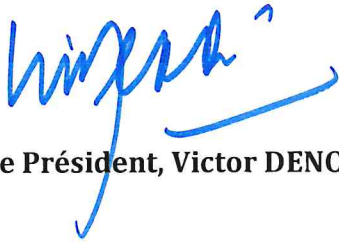
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte aux effets ci-dessus.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 04 MAI 2026



Le Président, Victor DENOUVION.

